



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'association de préfiguration de la SCIC Mégisserie paysanne – Peaches des Hautes Vallées du 16 avril 2025

Le 16 avril 2025 à 20h, l'assemblée générale extraordinaire de l'association de préfiguration de la SCIC Mégisserie paysanne – Peaux des Hautes Vallées s'est réunie à la salle polyvalente d'Eyglis, 05600, sur convocation de sa présidente le 26 mars 2025.

En présence de

Nina BANCEL, Jean-François BAUDIN, Patricia BELLEVILLE, Odile BONNAFFOUX, Isabelle BONNET pour Court-Jus, Sylvie BROSSOIS, Manon CAIRE, Anne CHOUVET, Dominique COLLOMB, Benjamin COMBAL, Cindy DEGLETAGNE, Thierry DELABARRE, Véronique DUBOURG, Nicole ESCAFFRE, Lisette FRECCERO, Laura FOURNIER, Etienne HUMBERT, Antoine HUMBERT, François HUMBERT, Bernard LETERRIER, Thibaut LINARES, Christian MASSA, Jean-Marie MAUREL, Jérôme MOUGNOZ, Bénédicte PEYROT, Octave PIN, Anna REINAUDO, Nadège ROCHE, Olivier ROCHE, Valérie ROCHE, Valérie ROSSI, Audrey ROUX, Léonie SCHLOSSER, Guilhermine TROUILLO DU VILLARD, Jean-Franck VIOUJAS

Excusés

Atelier Laines d'Europe, Jacques ALVERNHE, Jean-Louis BERARD, Anne BLANCHET, Eric DEBRUNE, Marylène DEBRUNE, Thierry DELEMAZURE, Jade HUOT-SOUDAIN, Juste Un Zeste, Patrick NACHURY, Reine PRAT, Olivier RIBUOT, Alain SANCHEZ, Eric SIBILLE, Anne-Marie VALLE

Début de séance

La présidente Véronique DUBOURG et Bénédicte PEYROT, membre du conseil d'administration, ont introduit la séance en rappelant l'objectif et le déroulé de l'assemblée générale extraordinaire. L'association de préfiguration de la SCIC Mégisserie paysanne - Peaux des Hautes Vallées se transforme en Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiées à capital variable. Elle sollicite pour cela la validation des nouveaux statuts par ses adhérents.

Ordre du jour

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Bilan d'activités de l'association
2. Validation des statuts de la SCIC

3. Election du conseil d'administration de la SCIC

Déroulement

Première résolution : Bilan d'activités de l'association

L'association a pu avancer la réalisation du projet de mégisserie sur l'année écoulée, d'avril 2024 à avril 2025.

- Dépôt de deux dossiers de subventions pour Up2Circ. L'association demande 50 000€ pour des essais de tannage végétal avec du mimosa français, provenant de la ville de Tanneron dans le Var. Le premier dossier a été refusé. Le deuxième est déposé pour le même projet qui a été largement plus abouti.
- Collaboration avec l'Ecole des Beaux Arts de Marseille. Les élèves de l'Ecole des Beaux Arts ont préparé un workshop avec quelques cuirs et peaux lainées. Ils ont visité l'abattoir puis un élevage. La collaboration devrait se poursuivre car la professeure et les élèves ont été vivement intéressés par la démarche.
- Rencontre avec le mimosiste de la Maison Augier, situé à Tanneron. L'association et le mimosiste ont discuté de pistes de collaboration. Le mimosa est une plante invasive. Les collectivités territoriales des collines de Tanneron et alentours pourraient avoir besoin d'une gestion de cette forêt, valorisant notamment l'écorce du mimosa.
- Création du logo de la mégisserie. La Mégisserie paysanne se dote d'un logo pour sa communication. Il a été réalisé par Sylvie Brossois.
- Rédaction et envoi des newsletters. Une newsletter a été envoyée tous les 3 à 4 mois pour tenir au courant les adhérents et sympathisants.
- Marché de Juste un Zeste à Guillestre, fête de l'agriculture paysanne à l'Argentière-la-Bessée et foire de la Saint-Luc sur le stand de Terres en Guil pour faire connaître la démarche de la Mégisserie paysanne.
- Tannage de cuirs au Centre Technique du Cuir. Plusieurs cuirs, peaux lainées et parchemins ont été tannés au CTC. Les participants à l'AGE ont pu les toucher, constater les différences et poser de nombreuses questions.
- Réalisation d'une étude de marché par Rising SUD, structure aidant les entreprises en région PACA. Cette étude a mis en lumière l'existence de plusieurs artisans et PME intéressés par la démarche et par certains produits spécifiques, comme le parchemin de chèvre.
- Dialogue au sujet de la station d'épuration de Guillestre. La quantité en eau des rejets et les charges polluantes (DCO, DBO5, azote, sulfure, MES) ont pu être estimées. La mégisserie pourra stocker ses eaux usées et rejetera environ 100 m³/an à raison de 2 m³/jour pendant 50 jours en dehors de la haute saison. Une convention de rejet des eaux usées sera signée avant le début de la production.
- Validation du changement de statut du SMIAGD (Syndicat Mixte Intercommunal de l'Abattoir Guil Durance) permettant au syndicat mixte de porter la construction du bâtiment et du matériel.
- Validation du changement de statuts dans chaque communauté de communes composant le SMIAGD : Guillestrois-Queyras, Serre-Ponçon, Ecrins et Briançonnais.
- Envoi de 400 peaux à la tannerie-parcheminerie Dumas (Annonay) afin de produire du parchemin, de la peau lainée et des cuirs avec la peau des bêtes des éleveurs locaux et

les formules prévues. Une présentation des produits est prévue pour demander l'avis des associés, des artisans et des éleveurs souhaitant vendre les peaux de leurs animaux.

- Dépôt en cours d'un dossier LEADER. Ce dossier sollicite 80 % de subvention pour un montant de 90000€ afin de financer les formations des futurs tâcherons, les deux contrats des salariés de la ménagerie sur un an (une chargée de production et un.e chargé.e de la gestion administrative) ainsi que la rédaction du cahier des charges de la maîtrise d'oeuvre de la construction du bâtiment de la ménagerie, la création du site internet, les analyses des effluents, le logiciel de comptabilité
- Printemps des coopératives prévu à l'auberge de jeunesse de Guillestre, le 26 avril à 13h15.

Le bilan financier de l'association est le suivant :

	Entrées	Sorties
Adhésions (46)	2300€	
Frais bancaires		197,95€
Graphiste		450€
Peaux et cuirs vendus à l'Ecole des Beaux Arts de Marseille	250€	
RÉSULTAT	1902,05€	

Vote : à l'unanimité

Deuxième résolution : Validation des statuts de la SCIC

Le projet de statuts de la SCIC avait été mis à disposition des personnes présentes par mail. Il a été expliqué à l'assemblée par Bénédicte PEYROT. Les statuts ont été votés à l'unanimité, suite aux échanges ci-dessous.

Echanges

M. Jean-Franck Vioujas, maire de Cervières et membre du Conseil syndical du SMIAGD, soulève que le pouvoir accordé au collège des personnes publiques (15%) est faible par rapport à l'investissement de parts sociales demandées (5 parts sociales soit 250€ par tranche de 100 habitants dans la limite de 80 parts sociales). Il est étonné de ce faible pouvoir étant donné le poids politique et financier apporté par les collectivités territoriales.

Ce pouvoir s'inscrit dans le cadre de la répartition du pouvoir accordé aux collèges d'associés en cas de conflit lors d'une assemblée générale. Il existe quatre collèges : éleveur.euses et artisan.es (50%), personnes produisant des biens et des services (20%), personnes publiques (15%) et citoyen.nes (10%). Les éleveurs et artisans se voient accorder 50% des pouvoirs pour avoir des chances de garder la majorité en cas de conflit, en composant avec un autre collège, puisqu'ils sont les principaux bénéficiaires de la SCIC. Ce principe démocratique oblige à discuter et à composer avec les autres collèges pour obtenir la majorité. Cependant, Bénédicte Peyrot rappelle que cette répartition des pouvoirs est nécessaire dans les statuts mais que son

application est extrêmement rare et signifierait un échec de collaboration.

Thierry Delebarre répond à M. Vioujas en exprimant sa volonté de donner plus de parole et de pouvoir aux citoyens qui s'engagent réellement. Il propose de donner 15% de pouvoir aux citoyens et 10% aux personnes publiques.

Pour répondre à la remarque de M. Vioujas, deux options ont été évoquées : réduire le montant de la part sociale pour les personnes publiques ou augmenter le pouvoir à 20%. Mme Peyrot explique qu'il n'est pas souhaitable de diminuer l'engagement financier des collectivités territoriales. Celles qui sont engagées politiquement et en accord avec le projet s'y associeront. Les autres ne seront pas plus attirées par des parts sociales plus faibles. Ainsi, la SCIC évite de niveler par le bas. De plus, Mme Peyrot rappelle le fort pouvoir politique des communautés de communes qui seront propriétaires du terrain et du bâtiment, et donc fort impliquées dans la construction de ce dernier. Le poids des élus est donc bien présent et affirmé puisque la Mégisserie paysanne est un outil du territoire, dans lequel les collectivités territoriales ont toute leur place.

M. Vioujas dit ne pas envisager la diminution de l'engagement financier des collectivités territoriales et assure que la remarque faite n'est pas un point bloquant et ne tient pas à forcer une augmentation du pouvoir. Ainsi, la répartition des pouvoirs reste inchangée.

Troisième résolution : Election du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SCIC peut comprendre entre 7 et 15 membres.

Ont été élues les personnes suivantes :

- Nina BANCEL, ingénierie agronome
- Jean-François BAUDIN, administrateur du réseau régional des AMAP de Provence
- Odile BONNAFFOUX, artisan maroquinier
- Manon CAIRE, porteuse de projet agricole et maroquinerie
- Benjamin COMBAL, éleveur
- Cindy DEGLETAGNE, éleveuse en cours d'installation
- Véronique DUBOURG, éleveuse retraitée
- Jade HUOT-SOUDAIN, éleveuse
- Thibaut LINARES, éleveur maraîcher
- Patrick NACHURY, formateur au Centre Technique du Cuir de Lyon
- Bénédicte PEYROT, présidente de la SCIC abattoir des Hautes Vallées
- Anna REINAUDO, maroquinier
- Nadège ROCHE, aide familiale sur la ferme d'élevage
- Audrey ROUX, éleveuse
- Guilhermine TROUILLO DU VILLARD, porteuse de projet agricole et maroquinerie

Les membres de la présidence seront élus lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Echanges

Thibaut Linares, maraîcher et éleveur, soulève qu'il est possible de renouveler le conseil d'administration par tranche, permettant une rotation plus courte et un chevauchement des anciens et nouveaux membres. C'est ce qui se fait dans d'autres structures associatives. La SCIC Mégisserie paysanne - Peaux des Hautes Vallées prévoit un mandat de 4 ans pour les membres du conseil d'administration et trouve que cette durée est nécessaire pour s'emparer pleinement du projet et réellement accomplir des missions. Les statuts prévoient que le premier

mandat dure 4 ans, puis il est renouvelé par moitié tous les deux ans.

En l'absence d'autres points à aborder ou d'autres questions, la présidente de l'association lève la séance.

Le 16/04/25 à Eygliers (05600)

La Présidente
Véronique DUBOURG